



Règlement du Bike and Run de Saint Cyprien

Le règlement général est celui établi par la FF Tri. Chaque concurrent se doit de le connaître et de l'appliquer.

Les concurrents acceptent de se soumettre aux instructions des officiels et aux décisions des arbitres. Ils doivent connaître les parcours et suivre entièrement les parcours.

L'organisateur fournira le dossard et les puces électroniques.

Les dossards doivent être épinglés devant sur la poitrine.

Parcours

Le run and bike est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un seul vélo tout terrain (VTT). Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale.

Quatre courses de type courses à pied et vélo sont proposées. Elles se dérouleront en une seule étape à allure libre. Distances : Parcours jeunes : 500m et 6 km / Parcours adultes : 6.7 et 13 km.

Le départ est donné avec les coureurs à pied pour une boucle de 800m. Le VTTiste ne pourra prendre le départ que lorsque son coéquipier lui donnera le relais. Le parcours s'effectue sur boucle de 6.7 kms, (2 tours à effectuer pour le parcours S).

Le parcours emprunte des routes et des chemins très roulants et ne présente aucune difficulté. L'échange du VTT est libre sur le parcours.

La participation au briefing est obligatoire.

Les concurrents sont tenus de suivre le parcours balisé par l'organisateur.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou modifier l'épreuve. Les modifications ne donnent pas droit au remboursement du coût de l'inscription.

Récompenses et classement

En cas d'absence à la remise des prix aucune récompense ne pourra être réclamée. Le déroulement horaire est susceptible de modifications selon les contraintes d'organisation.

Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes. Le classement sera fait au scratch en catégorie masculine, féminine et mixte.

Assurances

Le jour de l'épreuve, les concurrents devront être en possession de leur licence FF Tri ou d'une attestation de

licence en cours émanant de la ligue. Les concurrents non-licenciés devront faire la demande d'une carte journée ou pass journée compétition accompagné accompagné d'un certificat médical de non contre-indication de moins d'un an. Le jour de l'épreuve chaque concurrent devra émarger une feuille de présence en présentant sa carte d'identité. Pour les mineurs une autorisation signée du responsable légal sera demandée.

L'organisateur est titulaire d'une licence manifestation établie par la FF Tri. Il bénéficie de la garantie RC et accident corporel pour toute personne volontaire bénévole ou organisatrice non licenciée.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables Des incidents, vols, dégâts, pouvant survenir aux équipements matériels en dehors des dispositions réglementaires.

En aucun cas un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques vis à vis de l'organisateur.

L'assurance de base ne garantit pas les dommages éventuels au vélo.

Sécurité

Chaque concurrent qui participe à la compétition, le fait sous sa propre responsabilité (ou celle de ses parents pour les mineurs).

Le port d'un casque homologué, à coque rigide et sanglé, durant toute l'épreuve est obligatoire pour les 2 concurrents.

Un poste de secours est implanté sur le site de la course. Ce poste est en liaison téléphonique avec l'organisateur. Une équipe médicale de régulation est présente durant toute la durée de l'épreuve. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.